

## Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre :

# Histoire-géographie-Education morale et civique

La formation continue a pour objectif d'aider les enseignants à exercer dans les meilleures conditions d'efficacité les missions qui leur sont confiées tout au long de leur parcours professionnel. Elle constitue un levier indispensable pour permettre aux professeurs de dispenser un enseignement formateur prenant en compte les évolutions pédagogiques, didactiques, scientifiques et institutionnelles.

En histoire et géographie, le cahier des charges prendra en compte :

- les priorités nationales ;
- le projet académique ;
- le référentiel des compétences professionnelles et des métiers du professorat et de l'éducation publié au BOEN du 25 juillet 2013 (Arrêté du 1er juillet 2013, Journal officiel du 18 juillet 2013) ;
- le socle commun de connaissances de compétences et de culture (décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015, BOEN [n°17 du 23 avril 2015](#)) et l'évaluation des acquis des élèves en cours et en fin de cycle ;
- la réforme du collège et les nouveaux programmes d'enseignement dans une logique de cycle (cycle 3, cycle 4) et d'évaluation des compétences ;
- le nouveau DNB dont les modalités d'attribution sont définies par la note de service n°2016-063 BOEN n°14 du 8 avril 2016 et pour le DNB de la série professionnelle par la note de service n°2016-157, BOEN n°37 du 13 octobre 2016.

La maîtrise du contenu scientifique est la condition nécessaire d'un enseignement de qualité. On portera donc une attention particulière à l'actualisation des connaissances scientifiques. Cette mise au point scientifique, en histoire, en géographie et en enseignement moral et civique, prendra indispensablement en compte la mise en œuvre des programmes du collège, du lycée professionnel, général, technologique. À ce titre, sur les thématiques récentes et/ou renouvelées, présentes dans ces programmes d'enseignement à la rentrée 2016, les formations pourront intégrer des apports d'universitaires et de chercheurs.

Les formations intégreront les dimensions civique, culturelle et artistique, d'éducation au développement durable et les TICE. Au collège, elles intégreront les EPI, l'accompagnement personnalisé et les parcours (citoyen, avenir, artistique et culturel).

Elles s'adresseront aussi souvent que possible à un public composé d'enseignants de collège et de lycée (général, professionnels et technologiques). Certaines s'adresseront prioritairement à un public désigné. Sur certaines thématiques et dispositifs notamment au collège, l'approche interdisciplinaire sera privilégiée.

Les formations aux concours de recrutement intégreront ces évolutions liées aux contenus scientifiques, au renouvellement didactique et pédagogique et aux nouvelles organisations des enseignements, notamment en collège.

Les nouveaux programmes du collège inscrits dans la réforme du collège supposent la mise en œuvre de contenus dans de nouveaux dispositifs ainsi que de nouvelles démarches et sont une priorité forte de formation.

Dans ce cadre, au collège, les formations sur les nouveaux programmes prendront en compte la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et s'inscriront dans les trois modalités de mises en œuvre des programmes (cours ordinaire, EPI, accompagnement personnalisé) en intégrant la question des parcours. Une réflexion sera conduite sur les productions orales et écrites des élèves. La question de la différenciation sera posée.

Au lycée professionnel, outre la prise en compte des recommandations détaillées supra, on insistera plus particulièrement sur les stratégies capables de susciter la réflexion complexe des élèves et sur les outils intellectuels et les instruments numériques aptes à diversifier et à développer leurs performances langagières (pratiques délibératives, jeux de rôles, production de media, usages d'applications numériques interactives, d'appareils multimédia mobiles, ...). On veillera à intégrer *a minima* une réflexion sur la conception d'activités différenciées selon des groupes de besoins préalablement identifiés. On s'intéressera également à l'apprentissage par compétences et leurs évaluations. Concernant la coopération entre les stagiaires, on cherchera à promouvoir des modalités élémentaires d'échanges à distance permettant de prolonger ou d'anticiper le moment de formation en présentiel.

Au lycée, on intégrera les nouvelles questions ou les questions renouvelées, la réflexion sur le document, l'exemple et l'étude de cas, tout comme les démarches encore expérimentales (classes inversées, jeux sérieux ...) et les apports de l'interdisciplinarité. La construction de l'esprit critique dans une perspective de continuité et de progressivité des apprentissages sera travaillée. La question des productions orales et écrites des élèves au lycée sera posée en tenant compte de la spécificité des filières.

Au lycée, comme au collège, on n'oubliera pas la question de l'évaluation dans ses dimensions formative et sommative, incluant la validation du socle commun de connaissances et de compétences, tout comme la préparation des élèves aux examens, (diplôme intermédiaire de niveau V, bac professionnel, DNB, bac général et technologique).